

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

30 juin 2021 à 18 heures à Vassieux-en-Vercors

Le trente juin deux mille vingt-et-un, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le vingt-trois juin deux mille vingt-et-un par le Président, s'est réuni à Vassieux-en-Vercors.

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de St Nizier du M.
 AGERON Philippe, Délégué de Pont en Royans
 BAUDRIER Marie-Odile, Déléguée de St-Julien-en-V.
 BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay
 CHAZALET Yves , Délégué de Combovin
 DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die
 DYE Jean-Christophe, Délégué de St-Martin-en-V.
 FILLET Pierre-Louis, Délégué CCRV
 GIMELLE Dominique, Délégué de St Nazaire en R.
 MORIN Christian, Délégué CD26
 PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières et Risset
 PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte Fanjas
 ROBERT David, Délégué de Romans
 TREGRET Agnès, Déléguée de Le Percy en Trièves
 VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

Délégués ayant donné pouvoir :

AURIAS Claude, Délégué Conseil Régional, à Michel VARTANIAN
 BLANC Didier-Claude, Délégué Conseil Régional, à Jacques ADENOT
 BRESSON Franck, Délégué de Plan de Baix à Philippe AGERON
 GAGNIER Gérard, Délégué CCVD à Yves CHAZALET
 MENA Eric, Délégué de Gresse en Vercors à Agnès TREGRET
 NAVA Nicole, Déléguée de St Marcellin, à Pierre BLUNAT

Délégués excusés :

BOETTI DI C. Jérôme, Délégué de Sassenage
 CHARMET Martine, Déléguée CD26

Participaient également à la réunion :

BARBOTIN Odile, Présidente des GTV
 PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors
 VERON François, 1^{er} VP du conseil scientifique

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35
 Présents : 15 (mini
 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47
 Présentes : 15
 Pouvoirs : 14
 Total : **31** (mini 25)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical reporte l'approbation du compte-rendu de la réunion du Bureau du 26 mai 2021 à la prochaine séance du bureau.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 30 juin 2021**

Avis du Bureau du Parc du Vercors sur la piste provisoire d'Échevis : non nécessité de soumettre le projet à étude d'impact et points de précautions

Éléments de contexte :

Le Département de la Drôme a déposé auprès des services de l'État une demande de pouvoir réaliser une piste provisoire permettant de relier les communes d'Echevis et de Chatelus, pour désenclaver la commune lorsque la route des Petits Goulets sera fermée dans le cadre des travaux de mise en gabarit du tunnel ou ultérieurement en cas d'urgence.

Le syndicat mixte du Parc est sollicité par l'Autorité Environnementale sur la base des articles R122-1 à R122-27 du code de l'environnement. Il est identifié depuis la loi biodiversité comme interlocuteur privilégié de l'État et des collectivités sur les questions de biodiversité et de paysage ; à ce titre il analyse les projets et émet des avis motivés sur la base des orientations de la charte du Parc.

Le projet a fait l'objet d'une première décision de l'autorité environnementale concluant le 19 mars 2021 à la nécessité d'une étude d'impact, en réponse à un dossier présenté par le Département proposant 3 variantes.

Cette décision de l'autorité environnementale a fait l'objet d'un recours gracieux par le Conseil Départemental de la Drôme en date du 18 mai 2021. Afin de motiver ce recours, le Département a choisi une des variantes, en l'occurrence la variante 3, qui a par ailleurs la nette préférence des deux maires concernés. Il détaille par ailleurs les précautions prises pour la mise en œuvre des travaux, notamment en mentionnant le partenariat avec le Parc sur les aspects biodiversité. Suite au recours gracieux du Département, l'autorité environnementale a renouvelé sa demande d'avis auprès des personnes publiques concernées, dont le Syndicat Mixte du Parc.

L'intérêt général du projet semble avéré, au regard de la longueur cumulée des trajets qu'il permettrait d'éviter lors des travaux de mise en gabarit des petits goulets. Enfin, les communes concernées se sont engagées à garantir le caractère temporaire de l'utilisation de la piste.

La présente délibération a pour objet de déterminer l'avis qui sera transmis aux services de l'État, concernant la nécessité ou pas de soumettre à étude d'impact le projet présenté par le Département de la Drome sur la seule variante 3.

Caractéristiques générales de la variante 3

- longueur totale : 1800 m à partir du relais téléphonique (2400 m au départ de la RD)
- existant sans travaux : 0 m
- à retravailler : 1300 m (notamment élargissement et stabilisation de la chaussée provisoire)
- à créer : 500 m

Positionnement du Syndicat mixte du Parc du Vercors

L'avis du Syndicat Mixte du Parc s'appuie notamment sur des visites sur site durant le printemps 2021.

Volet paysager :

La Combe d'Échevis, vallée dont les enjeux patrimoniaux sont forts avec notamment la proximité du site classé des Grands Goulets, est sensible aux aménagements de ses pentes, essentiellement quand les terrassements et les mouvements de terrain sont importants. Les impacts de la variante 3 seront mesurés sur le grand paysage car elle repose à flanc de montagne et à une altitude quasi constante. Cependant les variations micro-topographiques devront être gérées par la gestion fine des pentes de la future piste provisoire.

Les recommandations au titre du paysage sont les suivantes :

- Permettre une cicatrisation la plus rapide possible notamment pour les portions qui auront fait l'objet des terrassements les plus importants (cf. réemploi de terre végétale, l'apport de terres végétales exogènes est à proscrire strictement).
- Gérer le profil en long et en travers de la piste en équilibrant les déblais et remblais pour le réemploi des matériaux et éviter ainsi l'apport de matériaux exogènes. Les travaux les plus importants notamment sur les franchissements de deux talwegs devront faire l'objet d'une vigilance accrue pour adapter les ouvrages (radier béton et buse de canalisation) à la sensibilité paysagère de ces séquences bordées par des rochers monumentaux.
- Conserver au maximum la végétation (arbres et arbustes) en place pour créer un écran visuel de la piste et des nouveaux talus.

Volet biodiversité :

La partie sur la commune de Châtelus se situe dans le site Natura 2000 FR8201743 "La Bourne". Ce site est reconnu au titre de la directive "Habitats, faune, flore", notamment pour la diversité de ses pelouses sèches. L'itinéraire traverse des pelouses riches en orchidées, parcours pastoraux engagés en Mesure Agro-environnementale et Climatique depuis 2016. Cet habitat d'intérêt communautaire prioritaire au regard de l'Europe est très présent aux abords de l'itinéraire, et aussi dans le site N2000 lui-même. Son état de conservation est considéré comme bon. Les secteurs à élargir dans le site N2000 concernent des talus souvent très accueillant pour les orchidées, qui apprécient le caractère très séchant de ceux-ci. Les espèces présentes ne sont pas pour autant protégées à l'échelle nationale. L'évaluation des incidences n'est pas obligatoire au regard des enjeux et du projet dans le périmètre du site (itinéraire existant). Toutefois, suite à la visite sur site le 11 mars, en présence du CD26, porteur du projet, et de la DDT26, il a été convenu avec les représentants du service des routes du Département de la Drôme de réaliser une évaluation d'incidences des "petits projets" avec l'appui technique de l'animatrice du site N2000 concerné. Cette évaluation n'a pas de caractère réglementaire mais vise à permettre de bien prendre en considération les enjeux du site.

En particulier, après la visite complémentaire à la demande des propriétaires riverains le 26 avril, il apparaît que l'itinéraire doit encore être précisé à l'arrivée aux saffrières,

puisque'il y a un chemin rural, sentier étroit encore patrimonial, et une piste pastorale privée. Selon l'itinéraire emprunté au final, la nature des travaux et l'impact sur les habitats naturels pourraient évoluer.

L'orientation sud des prairies et habitats forestiers traversés montre des végétations caractéristiques des piémonts ouest du Vercors, pelouses sèches en mosaïques avec des forêts pionnières de pins sylvestres, où quelques chênaies pubescentes à buis sont imbriquées. Ces habitats naturels sont très présents dans le Vercors et ne sont donc pas des enjeux majeurs de conservation. En revanche, l'orientation sud est favorable à la présence de reptiles, tous protégés à l'échelle nationale en France. Le renforcement de la piste aura tendance à attirer les individus sur les cailloux mis à nus par exemple.

Si les équipes de travaux venaient à observer des reptiles, il est souhaité de les éloigner voire de les déplacer afin d'éviter tout risque de destruction de ces espèces protégées.

Enfin, un couple d'Aigles royaux niche dans le vallon d'Échevis, utilisant différentes aires entre les deux rives de la Vernaison, et parfois basculant dans les gorges de la Bourne voisines. Ce rapace, protégé à l'échelle nationale, fait l'objet actuellement d'un programme de baguage dans le Vercors. L'Aiglon de 2020 a été équipé à cet effet. C'est une espèce extrêmement sensible au dérangement. La période de la phase de travaux sera déterminante pour assurer la nidification jusqu'à l'envol de l'aiglon.

Si le couple utilise une des aires du vallon d'Échevis en 2021, il est donc recommandé de repousser les travaux après l'envol du jeune aiglon, c'est à dire après le 15 août. Si le couple venait à nicher en dehors du vallon d'Échevis, les travaux de la piste pourront être réalisés à partir du 15 juillet, c'est à dire à la fin de la période principale de reproduction.

Volet agriculture :

Un impact sur l'activité agricole de deux exploitations a été identifié.

Sur la première, les travaux vont nécessiter le partage d'un parc en deux, de part et d'autre de l'itinéraire, pouvant générer des difficultés d'abreuvement du troupeau.

La gêne occasionnée par la circulation des véhicules lors des déplacements du troupeau entre les parcs et le bâtiment matin et soir devra être anticipée pour un partage des usages optimum.

Pendant la période de récolte des noix, l'itinéraire sert de stationnement pour vider les récoltes dans le bâtiment.

Si le projet devait se réaliser, un appui du Parc pourrait être sollicité pour proposer d'éventuelles mesures d'accompagnement en lien avec l'agriculteur concerné.

Sur la deuxième exploitation (pisciculture), le risque d'impact sur l'approvisionnement en eau de l'alevinage nous semble devoir être expertisé. La source est en effet située en dessous du tracé de la piste qui doit être remodelée.

Volet itinéraires de randonnées :

La piste provisoire empruntée croise un sentier qui figure au réseau de sentiers balisés et sur le cartoguide Royans Drôme-Gervanne. La partie la plus étroite, dans la Combe Bayard, présente un caractère patrimonial intéressant, notamment par la sente, dont les talwegs chaotiques qu'elle traverse génèrent une ambiance particulière. Celle-ci sera élargie par le projet, et les talwegs feront l'objet de travaux

permettant la création de passages à gués.

Il est donc recommandé de conserver au maximum cette ambiance, malgré les travaux, puisque l'itinéraire sera à nouveau balisé après ceux-ci.

Volet ressource en eau :

Sur le territoire de la commune de Châtelus, une source privée et un abreuvoir sont installés sur la piste existante. L'exutoire s'écoule actuellement sur la piste. Les travaux devront donc tenir compte de ce captage en amont de la piste, qui ne devrait toutefois pas être impacté.

En contrebas de la piste se situe un des captages d'eau potable de la commune de Ste Eulalie. La piste à retravailler est à cet endroit actuellement déjà large. Seul son revêtement sera broyé pour faciliter la circulation des véhicules standards, sans goudronnage. Au regard des travaux prévus, aucune conséquence sur le captage n'a été identifiée pour cette ressource en eau stratégique dans un massif karstique comme le Vercors.

Enfin, les travaux de passage de la Combe Bayard pourrait avoir des conséquences sur les écoulements d'eau et le captage privé en aval de l'itinéraire (50m environ en contrebas).

Le captage Rey, à hauteur de l'itinéraire, est constitué d'une voûte empierrée, pouvant être fragilisée, voire détruite, par le passage d'engins lourds.

Conclusion

Au regard de l'attention apportée au projet et des éléments techniques accumulés, le projet de piste provisoire de la variante 3 n'apparaît pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact. Cependant, les points de précautions identifiés dans le présent avis devront être suivis avec la plus grande attention, en particulier :

- le tracé précis et la gestion fine des déblais-remblais
- l'impact sur la ressource en eau de l'alevinage
- l'accompagnement de l'agriculteur dont l'activité serait la plus impactée par le projet

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de **DONNER** comme avis à l'Autorité Environnementale sur la variante N°3 de piste provisoire d'Echevis qu'il n'apparaît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact,

→ de **DEMANDER DE PRENDRE EN COMPTE** les points de précautions précisés dans l'avis rendu :

- le tracé précis et la gestion fine des déblais-remblais
- l'impact sur la ressource en eau de l'alevinage avec en particulier l'avis d'un hydrogéologue
- l'accompagnement de l'agriculteur dont l'activité serait la plus impactée par le projet

→ et **d'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 30 juin 2021

Schéma directeur de signalétique d'accueil : demande de financement

Le Parc du Vercors a déposé sa candidature au programme de diversification touristique Espace Valléen 2021-2027. Soucieux de garder une dynamique de projets, les financeurs ont proposé que des opérations de la candidature, jugées prioritaires, puissent être étudiées pour démarrer au cours de l'année 2021.

Dans le cadre de la candidature 2021-2027, le Parc du Vercors a proposé de faire de l'opération « Schéma directeur de signalétique d'accueil » une action prioritaire et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage car depuis plusieurs années le territoire est confronté à une augmentation de sa fréquentation à deux niveaux :

- dans sa nature avec l'arrivée de nouvelles clientèles ne possédant pas nécessairement une culture montagne et n'adoptant pas toujours les comportements appropriés sur les espaces naturels de montagne.

- dans sa répartition sur le massif avec une augmentation de la fréquentation sur des sites plus nombreux, pas forcément équipés ou aménagés pour absorber cette charge. Cette évolution questionne les conditions d'accueil offertes sur les portes d'entrées des sites naturels et peut aussi remettre en question l'expérience vécue par des visiteurs qui ne possèdent pas tous les éléments pour profiter d'un site.

Cette opération a pour vocation de confirmer les lieux d'accueil premiers (entrée de vallée, entrée de site, parking principal...) sur lesquels il est nécessaire de concevoir des messages d'accueil génériques qui favorisent la connaissance et le bon usage de l'espace : en abordant des thématiques plus larges, en expliquant les comportements adéquats et en donnant des recommandations de pratiques.

Objectifs de l'action :

- mettre à jour voire redéfinir les 40 sites stratégiques d'accueil premier
- définir les messages et le type de mobilier s'insérant dans la charte signalétique du PNR Vercors.
- et fabriquer les mobiliers.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
- Assistance à maîtrise d'ouvrage : définition des contenus et conception des mobiliers - Réalisation de la mise à jour des sites et fabrication des mobiliers	175 000 €	FNADT Espaces Valléens 2021- 2027 (80 %)	160 000 €
Ingénierie Parc : coordination et animation, suivi de fabrication et pose des mobiliers : <i>environ 95 jrs répartis entre services tourisme (responsable, chef de projet EV, CM sentier-signalétique, écogardes) et administratif-financier</i>	25 000 €	Autofinancement (20 %)	40 000 €
Total	200 000,00 € HT	Total	200 000,00 € HT

Le Bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements auprès des partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 30 juin 2021

Accompagnement des collectivités pour la rénovation énergétique du patrimoine public : convention de partenariat CEE ACTEE - AMI SEQUOIA

Le programme ACTEE, financé par le dispositif des certificats d'économie d'énergie, vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Il apporte un financement - via des appels à manifestation d'intérêt - aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

L'appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA s'inscrit dans le programme ACTEE porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Cette association regroupe notamment les syndicats départementaux d'énergie comme Territoire d'énergie Drôme-SDED (TE26) et Territoire d'énergie Isère (TE38).

Cet AMI poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser le taux de passage à l'acte dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique ;
- Encourager les mutualisations entre acteurs et collectivités ;
- Inciter les collectivités à déployer des stratégies d'actions sur le long terme pour rénover leur patrimoine ;
- Développer le réseau des économies de flux.

Le Parc naturel régional du Vercors, le Parc naturel régional de Chartreuse et l'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'ENergie) ont été invités par Territoire d'énergie Isère à candidater à l'Appel à manifestation d'intérêt SEQUOIA à destination des bâtiments municipaux lancé le 30 juin 2020. Suite à notre réponse à l'AMI, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement de TE38, l'AGEDEN, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Vercors.

Conformément à cet appel à manifestation d'intérêt, l'objectif premier est :

- d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités,
- pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire et permettant ainsi de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AMI et du programme ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

Les opérations soutenues par l'AMI sont tout d'abord des études et des accompagnements :

- conseils en orientation énergétique (étude de tout le patrimoine d'une collectivité pour hiérarchiser les travaux d'économie d'énergie) ;
- conseils personnalisés : accompagnement par l'AGEDEN pour élaborer une stratégie de rénovation, envisager un projet de rénovation ou d'installation d'énergie renouvelable sur un bâtiment (bois, solaire, etc.) ;
- audits énergétiques : audit d'un bâtiment pour élaborer des scénarii chiffrés de travaux.

→ Ces opérations sont soutenues à 50% par SEQUOIA, le reste à charge sera payé par la collectivité maître d'ouvrage.

L'AMI permettra également de financer du matériel de suivi ou d'analyse de la consommation énergétique. Le Parc du Vercors a prévu l'acquisition d'une caméra thermique qu'il pourra mettre à disposition des communes selon une organisation qui reste à définir.

→ Ce matériel est financé à 50% par SEQUOIA, le reste à charge sera payé par le Parc.

Le programme permettra par ailleurs de financer 2 postes d'économies de flux dans chacun des structure TE38 et AGEDEN pour l'accompagnement des communes de l'Isère.

→ Ces postes seront cofinancés par l'AGEDEN et TE38.

Un nombre prévisionnel d'études et d'accompagnements a été prévu pour le Parc du Vercors (chiffres identiques pour le Parc de Chartreuse) :

Type d'étude ou d'accompagnement	Coût unitaire
6 Conseils en orientation énergétique	5 000 euros
10 conseil personnalisé AGEDEN	1 140 euros
20 audits énergétiques	3 500 euros

Ces prestations seront attribuées en fonction des besoins des communes du Parc de l'Isère ou de la Drôme identifiés dans le cadre suivis déjà réalisés par l'AGEDEN, TE38 ou TE26 (mission de conseil en énergie partagée – CEP) et/ou selon les demandes exprimées par les communes.

Un comité technique comprenant l'AGEDEN, TE38, le Parc naturel régional du Vercors, le Parc naturel régional de Chartreuse se réunira régulièrement pour valider ou réorienter les demandes des collectivités.

Une communication sur le dispositif sera réalisée à compter de l'automne 2021.

Le Parc du Vercors s'engage de son côté à communiquer sur le dispositif auprès de ses communes, à faire remonter les besoins, à participer au comité technique qui valide les aides et à participer au comité de pilotage semestriel qui fera état de l'avancement de la démarche et de la consommation de l'enveloppe.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de VALIDER l'implication du Parc dans ce programme au bénéfice des communes de l'Isère et de la Drôme et de la rénovation de leur patrimoine public,
- d'AUTORISER l'achat de matériel de suivi ou d'analyse de la consommation énergétique à hauteur de 50 % par le Parc du Vercors,
- de VALIDER le projet de convention de partenariat
- et d'AUTORISER le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 30 juin 2021

Service de Remplacement du Vercors : Avenant à la convention et attribution d'une subvention 2021

L'association "Service de Remplacement du Vercors" a la forme de «Groupement d'Employeurs» ayant pour objet principal de mettre des remplaçants à la disposition d'exploitants agricoles. La mise à disposition de un ou plusieurs salariés aux adhérents se réalise dans le cadre des missions de remplacement pour motifs : maladie/accident, congés, vacances, maternité, formation, décès, exercice d'un mandat professionnel électif ou syndical. Il s'agit de remplacer le ou la responsable de l'exploitation, les membres de la famille non salariés travaillant sur l'exploitation ou les salariés de l'exploitation.

Le Parc accompagne le Service de Remplacement depuis 2002 notamment par le versement d'une aide financière. Pour l'année 2021, Il est proposé d'attribuer une subvention de 40 000 € et de signer un avenant à la convention initiale d'avril 2002.

Le versement de cette subvention se fera à la demande de l'association sur présentation d'un appel de fond. Le groupement s'engage à fournir les résultats comptables ainsi que le bilan d'activité de l'année écoulée à l'issue de son assemblée générale et au plus tard avant la date du vote du Compte Administratif du Parc du Vercors.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER l'avenant prolongeant la convention d'objectifs de 2002 pour l'année 2021,
- d'ATTRIBUER une subvention à l'association de 40 000€, dont les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2021,
- d'AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que tous les documents et pièces nécessaires à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 30 juin 2021**

Marché « Trames des zones pastorales dans les PNR des Préalpes : expertises », choix des prestataires pour les marchés des lots 1 à 4

Lors du bureau du 24 mars 2021, a été décidée la constitution de groupements de commande dans le cadre de l'opération POIA «Trames fonctionnelles» entre les Parcs naturels régionaux du Massif des Bauges, de Chartreuse, du Vercors, des Baronnies provençales et du Verdon (décision 2021.B16).

Parmi les neuf groupements de commande ciblés, le Parc du Vercors a été désigné coordonnateur pour les deux premiers intitulés « Expertises pastorales et agricoles » et « Expertise flore et habitats des systèmes intermédiaires ». Ces expertises étant étroitement liées, le PNRV les a rassemblées en une seule consultation à quatre lots.

L'estimation financière du groupement de commande (lots 1 à 3) s'élève à 130 856,66 € HT (157 028 € TTC), auquel s'ajoute le 4^e lot (porté uniquement par le Parc du Vercors) estimé à 5 250 € HT, soit un total estimé pour les 4 lots de 136 106,66 € HT (163 328 € TTC).

Dans le cadre d'une procédure adaptée (article R2123-1 du décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique), le PNRV a consulté pour les lots, à savoir :

- Lot 1 : Expertise pastorale
- Lot 2 : Expertise agricole et systèmes d'exploitation
- Lot 3 : Expertise floristique
- Lot 4 : Accompagnement scientifique

L'avis d'appel à la concurrence a été publié au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), ainsi que sur les sites Internet des DauphinéEuroLégales et du Parc du Vercors en date du 11 mai 2021.

Le dossier de consultation a été retiré par 24 candidats et parmi eux, 3 candidats ont retourné leur proposition avant la date limite du 1^{er} juin 2021, constituant en tout 4 offres, soit une offre par lot, à savoir :

Lot 1 Expertise pastorale :

→ **Groupement conjoint, mandataire non-solidaire. Mandataire : SUACI MONTAGN'ALPES**, 73 190 SAINT BALDOPH (Co-traitants : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (04100 Manosque) ; Société d'Économie Alpestre de Savoie (73190 Saint Baldoph) ; Société d'Économie Alpestre de Haute Savoie (74000 Annecy) ; Fédération des Alpages de l'Isère (38190 Les Adrets) ; Association Départementale d'Économie Montagnarde de la Drôme (26150 Die)).

Lot 2 Expertise agricole et systèmes d'exploitation :

→ **Groupement conjoint, mandataire non-solidaire. Mandataire : SUACI MONTAGN'ALPES**, 73 190 SAINT BALDOPH (Co-traitants : Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes-Méditerranée (04100 Manosque) ; Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes (05010 Gap) ; Chambre d'agriculture de l'Isère (38 036 Grenoble) ; Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (74000 Annecy) ; Chambre d'agriculture de la Drôme (26504 Bourg-Lès-Valence))

Lot 3 Expertise floristique :

→ **Syndicat mixte pour la gestion du Conservatoire Botanique National Alpin**, 05 000 GAP

Lot 4 Accompagnement scientifique :

→ **INRAE, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement**, 38 402 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX

L'analyse technique des offres a été faite par les équipes techniques des 5 Parcs du groupement de commande, selon les critères portés à connaissance des soumissionnaires via le dossier de consultation, à savoir :

- Description technique du projet au vu du mémoire du candidat : 50 %
- Prix : 40 %
- Note environnementale : 10 %

À l'issue de l'analyse une demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres s'est avérée nécessaire.

En application de l'article L 1414-3 du CGCT, lorsqu'un groupement de commandes est composé en majorité de collectivités territoriales (...), il est institué une commission d'appel d'offres.

Lors de la commission d'appel d'offres organisée en date du 24 juin 2021, les propositions des candidats ont été jugées conformes au cahier des charges et aux limites du budget prévu par les cinq Parcs naturels régionaux, membres du groupement de commande.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ de SIGNER les marchés de « Trames des zones pastorales dans les PNR des Préalpes : expertises » pour un montant total de 133 189,82 € HT , réparti comme suit :

* Lot 1 Expertise pastorale : avec le groupement conjoint, dont le mandataire non-solidaire est : SUACI MONTAGN'ALPES, Maison de l'agriculture et de la forêt, 40 rue du Terraillet, 73 190 SAINT BALDOPH pour le montant total de 54 670,00 € HT (dont 8160 € nets de taxes), se répartissant en tranche ferme : 12 130,00 € + tranche conditionnelle : 42 540,00 €.

* Lot 2 Expertise agricole et systèmes d'exploitation : avec le groupement conjoint, dont le mandataire non-solidaire est : SUACI MONTAGN'ALPES, Maison de l'agriculture et de la forêt, 40 rue du Terraillet, 73 190 SAINT BALDOPH pour le montant total de 31 956,50 € HT, se répartissant en tranche ferme : 6 971,30,00 € + tranche conditionnelle : 24 985,20 €.

* Lot 3 Expertise floristique : Syndicat mixte pour la gestion du Conservatoire Botanique National Alpin, Domaine de Charance, 05 000 GAP se répartissant en tranche ferme : 13 310,00 € + tranche conditionnelle : 26 762,00 €.

* Lot 4 Accompagnement scientifique : INRAE, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, UR LESSEM, 2 rue de la Papeterie, BP 76, 38 402 SAINT MARTIN D'HERES CEDEX (Siège social : 147 rue de l'université, 75 007 PARIS) pour le montant total de 6 491,32 € HT, se répartissant en tranche ferme : 3 245,66 € + tranche conditionnelle : 3 245,66 €.

→ d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 30 juin 2021

Modification des actes constitutifs des régies de recettes du syndicat mixte du Parc du Vercors

À compter du 30 avril 2021, les dépôts ou retraits d'espèces ne se feront plus dans un centre des Finances publiques mais en bureau de poste, il est donc proposé de modifier les actes constitutifs des régies de recettes du Syndicat Mixte du Parc du Vercors et notamment le montant des fonds de caisse pour faciliter la gestion des régies compte tenu des nouvelles modalités de versement.

Voici les propositions de modification de fonds de caisse (FdC) pour chaque régie :

Nom de la régie	Création/modification	FdC actuel	FdC après décision
Régie entrées du Musée de la Préhistoire	créée par décision modificative du 13/03/2000 et modifiée par délibération 2018-B28	150€	400€
Régie Boutique du Musée de la Préhistoire	créée par décision modificative du 20/04/1998 et modifiée par délibération 2018-B28	150€	400€
Régie entrées du site National de la Résistance	créée par décision modificative du 21/03/2000 et modifiée par délibération 2018-B28	150€	400€
Régie Boutique du site National de la Résistance	créée par délibération B99,48 du 19/04/1999 et modifiée par délibération 2018-B28	150€	400€
Régie animations culturelles au Mémorial de la Résistance	créée par délibération B13.2010	0 €	200€
Régie animations culturelles au Musée de la Préhistoire	créée par délibération B13.2010	0 €	200€
Régie Boutique du Parc	créée par délibération B09-2005 du 07/04/2005 et modifiée par délibération 2018-B28	200€	400€
Régie fête du Bleu	créée par délibération B12-2018 du 21/03/20218	300€	400€
Régie Marque Valeurs Parc	créée par délibération 2020-B27	0€	Encaisse du numéraire retiré

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de COMPLÉTER et de MODIFIER les actes constitutifs tel que ci-dessus
- de DÉCIDER de modifier les fonds de caisse des régies tel que proposé,
- d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 30 juin 2021

Création d'un poste mi-temps agent technique et mi-temps éco-garde

Compte tenu du départ à la retraite de l'agent technique en charge en particulier de l'entretien des bâtiments et des véhicules du Parc, il apparaît nécessaire de recruter un agent qui soit en mesure de le remplacer sur ces missions.

Dans la mesure où seuls les bâtiments de la maison du Parc à Lans-en-Vercors sont concernés (l'entretien des musées est pris en charge en lien avec la commune de Vassieux-en-Vercors), un temps de travail de 50 % semble suffisant et cette mission peut être couplé avec celles d'un éco-garde qui travaille à 50 %.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de CRÉER un poste à temps complet d'agent technique à 50 % et d'éco-garde à 50 %, à compter du 1er décembre 2021,
- de DIRE que cet emploi permanent relève du grade de technicien principal de 2ème classe,
- de DIRE que dans le cas où cet emploi ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, le Président pourra recruter un agent non-titulaire de droit public en application de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984,
- de DIRE que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de technicien principal de 2ème classe, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience,
- d'AUTORISER le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier,
- et de DIRE que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 30 juin 2021

- 2021.B 37** Avis du Bureau du Parc du Vercors sur la piste provisoire d'Échevis : nécessité ou non de soumettre le projet à étude d'impact
- 2021.B 38** Schéma directeur de signalétique d'accueil : demande de financement
- 2021.B 39** Accompagnement des collectivités pour la rénovation énergétique du patrimoine public : convention de partenariat CEE ACTEE - AMI SEQUOIA
- 2021.B 40** Service de Remplacement du Vercors : Avenant à la convention et attribution d'une subvention 2021
- 2021.B 41** Marché « Trames des zones pastorales dans les PNR des Préalpes : expertises », choix des prestataires pour les marchés des lots 1 à 4
- 2021.B 42** Modification des actes constitutifs des régies de recettes du syndicat mixte du Parc du Vercors
- 2021.B 43** Création d'un poste mi-temps agent technique et mi-temps éco-garde

Fait et délibéré le 30 juin 2021 et ont signé les membres présents,

à Lans-en-Vercors, le 30 juin 2021.

Le Président,

Jacques ADENOT.